



HÉBERGEMENT - RESTAURATION

Les élèves du secondaire sont logés dans l'internat « Nord » dont la surveillance est assurée par des assistants d'éducation et des maîtres au pair.

Les étudiants, apprentis et adultes peuvent, selon les disponibilités, être hébergés dans l'internat « Sud » faisant aussi l'objet d'une surveillance.

Toute personne interne doit se munir de ses propres draps, couette, oreiller et linges de toilette.

La restauration fonctionne du lundi matin au vendredi soir inclus. Les apprenants qui souhaitent rester à l'ENILV le week-end, après en avoir fait une demande auprès de la direction, auront accès à une salle équipée d'un micro-ondes, de plaques chauffantes et d'un réfrigérateur.

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022

	Formations secondaires	BTSA	Apprentis Stagiaires CFPPA
1/2 pension	661,27 € / an	830,63 € / an	25,44 € / semaine
Interne*	1 766,62€ / an	2 311,66 € / an	84,04 € / semaine

* Un chèque de caution de 80 € sera demandé et encaissé pour les majeurs logés dans l'internat étudiant.



FOYER

Le foyer est totalement intégré aux locaux de l'internat. Il offre une salle de détente. Des soirées raclettes y sont organisées par chaque classe, au cours de l'année.

LAVERIE

Pendant toute la scolarité, l'entretien des vêtements des travaux pratiques est réalisé par l'école.

Pour leurs effets personnels, les apprenants disposent d'une lingerie équipée de deux machines à laver (5kg et 10kg de capacité) et d'un sèche-linge payants (1,10 € le jeton).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Pour un élève ou un étudiant
en formation par voie scolaire**

**Pour un apprenti ou stagiaire
de la formation continue**

Frais de scolarité

Les études sont gratuites.

Formation en charge avec rémunération possible selon le statut (*sauf pour les personnes finançant elles-mêmes leur formation*).

Frais d'équipement

1 ^{ère} et 2 ^e année BTSA-STA	130 €
1 ^{ère} et 2 ^e année BTSA-ANABIOTEC	35 €
2 ^{nde} , 1 ^{ère} et Term G	22 €
2 ^{nde} pro ABIL*	150 €
1 ^{ère} et Terminale Bac pro LCQ	39 €
1 ^{ère} et Terminale Bac STL	49 €
Kit équipement de laboratoire nouvel entrant (2 blouses, paire de lunettes de protection)	45 € / cycle

* Pris en charge par la bourse au 1^{er} équipement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Bourse

Pour les élèves du secondaire, la demande s'effectue dès la rentrée ou en début d'année scolaire auprès de l'école. Les bourses sont attribuées en fonction du barème national établi par le Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation.

Pour les étudiants, la demande s'effectue auprès des services du CROUS (dossier social étudiant).

Nous contacter.



© Reynald Henry

Assurances

Sécurité Sociale

Tous les nouveaux étudiants seront automatiquement affiliés au régime de la sécurité sociale.

Accidents du travail

Pour tous les accidents corporels pouvant survenir à l'occasion d'activités, d'enseignement ou au cours du trajet aller-retour Domicile-École, les apprenants bénéficient du régime accident du travail des salariés agricoles institués par les articles 1144 et suivants du Code Rural.

Responsabilité Civile

Les apprenants doivent être couverts en responsabilité civile pour les dommages causés par autrui ou aux biens au cours de leur vie privée, scolaire et au cours des stages.

Les apprentis sont affiliés au régime de leur entreprise d'accueil et bénéficient du régime accident du travail lié.

Les stagiaires de la formation continue sont affiliés au régime de la formation professionnelle et bénéficient du régime accident du travail correspondant.



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT

Site de La Roche-sur-Foron

212, rue Anatole France - CS 30141 - 74805 La Roche-sur-Foron Cedex
Tél. 04 50 03 01 03 - enilv@educagri.fr

www.enilv74.com



MISE À JOUR 10/2021

Page 2/2